

A.D n° 2021. 2103

Agrément accueillants familiaux
Arrêté portant désignation des représentants du Département
au sein de la Commission consultative de retrait

Le Président du Conseil Départemental de Tarn et Garonne,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.441-2, L.441-2 et R.441-11 à R.441-15

Vu l'arrêté départemental n°2018-579 du 18 mai 2018 portant désignation des membres de la commission consultative de retrait,

Sur proposition de Monsieur le directeur général des services,

Arrête

Article 1 – Le nombre de représentants du Conseil Départemental siégeant à la commission consultative de retrait est fixé à 3 membres en application de l'article R. 441-12 de code de l'action social et des familles.

Article 2 – Les conseillers départementaux siégeant à la commission consultative de retrait sont désignés ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Le Président ou son représentant désigné par voie d'arrêté	José GONZALEZ	Nadine SINOPOLI
2 conseillers départementaux titulaires et trois suppléants désignés par arrêté	Catherine BOURDONCLE	Dominique SARDEING
	Patricia DUCASSÉ	Jean-Luc DEPRINCE

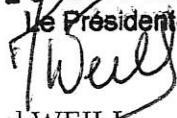
Article 3 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté que sera transmis à la Préfecture de Tarn et Garonne, publié et notifié aux intéressés.

Article 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Fait à Montauban,

Le 20 OCT. 2021

Le Président,



Michel WEILL